

Bordeaux, le 15 novembre 2021



**TOULOUSE-LAUTREC**  
LYCÉE DES  
MÉTIER D'ART

115 rue Joseph Abria  
33000 Bordeaux

Tél : 05 57 81 62 69

[www.lautrecbordeaux.fr](http://www.lautrecbordeaux.fr)

La Provisure,

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO,  
les Chefs d'Établissements,

Dans le cadre de la découverte des champs professionnels au lycée, nous donnons la possibilité aux élèves de 3<sup>e</sup> et Seconde en demande de réorientation de découvrir nos différentes formations, lors d'une **demi-journée**, durant la période suivante :

du **lundi 17 janvier** au **vendredi 15 avril 2022**.

Afin d'organiser le planning des élèves souhaitant effectuer un mini-stage, vous voudrez bien renseigner le formulaire d'inscription Google Forms sur notre site internet :

[www.lautrecbordeaux.fr](http://www.lautrecbordeaux.fr) onglet **MINI-STAGE**  
(<https://forms.gle/Qa6royY7LtrnxvkU8>)

Suivant la semaine souhaitée, nous vous proposerons une date correspondant à une **demi-journée** (ce afin de satisfaire l'ensemble des demandes fort nombreuses environ 400 chaque année). Pour cette raison, nous vous prions de ne pas attendre le dernier moment pour inscrire vos élèves.

À l'issue de cela, vous recevrez par mél une convention établie par nos soins qui devra être signée par le Chef d'Établissement, le stagiaire et son représentant légal ; cette convention signée de toutes les parties nous sera retournée par courriel à [ministage.lautrec@gmail.com](mailto:ministage.lautrec@gmail.com).

**Au delà du 30 mars plus aucune demande ne sera traitée.**

L'élève stagiaire se présentera munie de sa convention dûment signée à la date convenue et **10mn avant l'heure prévue** au **bureau de la Vie Scolaire** pour être conduit par un surveillant dans l'atelier pédagogique pressenti.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information auprès des élèves et des professeurs concernés et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Hélène BRUANT  
Provisure

